



Conformité de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* du Québec : Indicateurs, calculs et constats

Taux de conformité en fonction des statistiques et des tendances du passé :

En date du 31 juillet 2023, selon le ministère de la Sécurité publique, **1 583 687** armes non restreintes étaient inscrites au Fichier d'immatriculation des armes à feu, alors qu'en 2015 le nombre d'armes d'épaule avait été estimé à **1,7 million**. En présumant que la tendance de **plus de 100 000** nouvelles acquisitions par an s'est maintenue (ce qui donnerait environ $1\,583\,687 + 7 \times 100\,000 = 2\,283\,687$ d'armes en 2023*), **le taux de conformité serait d'environ 70 %**. (**Il est possible que l'obligation d'immatriculer les armes ait pu pousser plusieurs à ne plus en posséder, ce qui réduirait cet estimé. Cependant, les données de la GRC indiquent que le nombre de permis de possession d'armes au Québec est resté essentiellement le même depuis l'abolition du registre fédéral : nombre de permis au Québec en 2015 : 493 449; nombre de permis au Québec en 2021 : 486,355.*)

Indication de faible conformité basée sur le nombre de cessions enregistrées :

Selon le gouvernement, il y aurait une moyenne d'environ **24 500 cessions d'armes non restreintes entre particuliers** par année (données de 2021 et 2022), alors que ce nombre était **de près de 36 000 entre 2009 à 2014...** Ainsi, selon les tendances du passé, **seulement deux tiers des cessions seraient enregistrés**.

Application défaillante en fonction des transferts illégaux sur les médias sociaux :

Cet [article de La Presse](#) de novembre 2023 montre que les ventes illégales au Québec d'armes non restreintes (notamment le modèle SKS) se font impunément sur les médias sociaux : « *Une enquête de La Presse a ... recensé environ 180 armes à feu mises en vente sur le groupe Facebook privé SKS Québec vente interdite depuis le printemps. Les membres y utilisaient un langage codé pour écouler des armes de type militaire, dont certaines n'étaient pas enregistrées dans le registre québécois des armes d'épaule.* »

Absence de mesures proactives par les autorités:

Nombreux dirigeants ou adhérents de groupes proarmes ont publiquement annoncé qu'ils n'immatriculeront pas leurs armes. Il n'y a pas d'indications comme quoi ces propriétaires auraient été contactés par la SQ pour les inciter à inscrire leurs armes ou à les pénaliser.

Personnellement mes armes de chasse ne seront jamais immatriculées dans un registre provincial, comme les $\frac{3}{4}$ des propriétaires au Québec. Un registre dont le gouvernement sait déjà qu'il sera incomplet, inefficace et coûteux... Un fiasco en bon français.

Calculs gouvernementaux problématiques :

Le gouvernement a fourni **des calculs détaillés** en 2022 pour évaluer le taux de conformité à plus de 91%. (Il a aussi avancé ce taux **en 2023**, mais sans les calculs détaillés, soit en divisant le nombre d'armes non restreintes enregistrées au Québec (1 583 687) par son estimé du nombre d'armes non restreintes en circulation (entre 1,68 et 1,78 million – sans justifications fournies pour ce dernier chiffre) pour un taux d'environ 90%. Cependant, **PolySeSouvient a constaté des problématiques en lien avec les calculs détaillés du gouvernement de 2022**. Par exemple, la méthode passe de manière détournée par le nombre moyen d'armes par propriétaires, alors que des statistiques plus précises pour calculer le nombre d'armes

à feu sont disponibles. En effet, en passant par la moyenne d'armes par propriétaires, on écarte la grande probabilité que les récalcitrants (souvent des propriétaires qui résistent sur une base idéologique) ont tendance à avoir un plus grand nombre d'armes à feu.

Pistes de solutions pour le gouvernement :

- Les autorités policières devraient vigoureusement **surveiller les ventes illégales sur les médias sociaux** et entamer une enquête pour chaque cas.
- Les autorités policières devraient **enquêter auprès des innombrables internautes qui ont publiquement annoncé qu'ils n'enregistreront pas leurs armes.**
- Les autorités québécoises devraient **évaluer les options qui leur sont disponibles en lien avec les données québécoises du registre fédéral** (données de 2015). Par exemple, une lettre pourrait être envoyée aux individus qui étaient propriétaires d'armes non restreintes en 2015, avec la liste des armes précises, leur demandant de confirmer ou de nier s'ils les détiennent toujours et les inciter à les enregistrer s'ils les détiennent.

Consultation du registre par les policiers

En octobre 2019, à peine quelques mois après sa mise en vigueur, le registre a été **consulté en moyenne 773 fois par jour par les policiers du Québec.** « *Le FIAF permet aux agents de savoir rapidement qui a des armes, de quel type d'arme il s'agit, combien la personne en possède et où elles se trouvent. Cela se révèle particulièrement utile pour prévenir les menaces à la sécurité des personnes (violence conjugale, suicide), exécuter des ordonnances judiciaires et soutenir les enquêtes criminelles dans lesquelles les armes à feu jouent un rôle* » avait alors expliqué le ministère de la Sécurité publique (MSP).